



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 28 mai 2015

DÉLIBÉRATION

N° 91 - 28.05.2015

En exercice ...26
Présents.....21
Votants.....25
Abstention0

ENVIRONNEMENT
22. SCOT

Adhésion à la Fédération Nationale des SCOT

L'AN DEUX MILLE QUINZE,
Le 28 mai,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 21 mai 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, Mme Isabelle Masion-TIVENIN,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAITRE,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Jean-Paul HERAUDEAU, M. Didier BOUYER (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN), M. Jean-Jacques BLANC (donne pouvoir à M. Gilles DUVAL), Mme Isabelle RONTÉ (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Noëlle BINET.

AR PREFECTURE

017-241700459-20150528-D201591-DE
Regu le 03/06/2015

* * * * *



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 28 mai 2015

DÉLIBÉRATION

N° 91 - 28.05.2015

En exercice ...26
Présents.....21
Votants.....25
Abstention0

**ENVIRONNEMENT
22. SCOT**

Adhésion à la Fédération Nationale des SCOT

Créée à l'issue des rencontres nationales des SCOT en juin 2010, la Fédération nationale des SCOT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences. Elle tend :

- d'une part à constituer un centre de ressources et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire sur divers thèmes (évolutions juridiques, méthodologie d'élaboration et de gestion, témoignages,...) et formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres nationales, régionales, locales,..)
- et d'autre part à porter un discours cohérent et partagé de l'ensemble des structures porteuses de SCOT, à constituer un lieu de réflexion et de prospective et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement, et un espace de partenariat avec les élus locaux et leurs associations, l'Etat et ses services, les autres associations d'élus et/ou de professionnels de collectivités territoriales ou œuvrant dans le champ du développement territorial.

La Fédération nationale des SCOT dispose d'un directeur permanent au service des adhérents et regroupe à ce jour 225 établissements publics porteurs de SCOT.

Compte tenu de l'intérêt que peut trouver la Communauté de Communes de l'Ile de Ré à rejoindre la Fédération nationale des SCOT pour bénéficier de ses services et participer aux activités mises en œuvre pour ses adhérents, il est proposé d'adhérer à cette Fédération, le montant de la cotisation, pour 2015, s'élevant à 300 € (pour les SCOT regroupant jusqu'à 30 000 habitants).

AR PREFECTURE

017-241700459-20150528-D201591-DE
Regu le 03/06/2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 28 mai 2015

DÉLIBÉRATION

N° 91 - 28.05.2015

En exercice ...26
Présents.....21
Votants.....25
Abstention0

ENVIRONNEMENT
22. SCOT

Adhésion à la Fédération Nationale des SCOT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur :

- l'adhésion de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré à la Fédération nationale des SCOT,
- la désignation de Monsieur Lionel QUILLET en tant que représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale de la Fédération.



**TELETRANSMIS AU CONTROLE
DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 241700459 - 2015 0528 -
D 2015 91 - DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 03/06/2015

Affichée le :
Le Président

4 juin 2015
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai
de 2 mois à compter de la présente notification.

AR PREFECTURE

017-241700459-20150528-D201591-DE
Reçu le 03/06/2015